

Commune de
RODEREN



SEANCE DU 6 JUILLET 2017

Sont présents, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe KIPPELEN,

Les adjoints :

M. Maurice WINTERHOLER,

M. Eric SOENEN (arrivé à 20h55),

Mme Béatrice TESTUD.

Les conseillers municipaux suivants :

Mme Jocelyne SOURD,

Mme Marie-Thérèse WELKER,

Mme Nadia REINOLD,

Mme Nicole SELLITTO,

Mme Emmanuelle RUFF,

M. Hubert SCHNEBELEN

M. Marc WILLEMANN,

Excusés : M. Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à Mme Béatrice TESTUD.

Mme Sandra COLOMBO qui a donné procuration à M. Eric SOENEN.

M. Rémi TSCHIRHART qui a donné procuration à M. Christophe KIPPELEN

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.

Sur proposition du maire, Mme Muriel COUTURIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2017

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 TRAVAUX

1°) Aménagement de la rue du Kattenbach

L'avancement du projet est le suivant :

- La chaussée est prête à recevoir les enrobés.
- Le réseau électrique a été validé par le Consuel et la pompe de lavage est connectée.
- Concernant la téléphonie, Orange tarde à intervenir pour la pose de câbles souterrains et le déplacement d'un poteau. Sans cette intervention les travaux d'enrobage ne peuvent

être terminés. M. LUTTOLF du Cabinet Merlin relance Orange avec une demande d'intervention dans un délai de 2 mois maximum.

2°) Etude de sécurité route de Guewenheim

La société VIALIS de Colmar mandatée par le Cabinet MERLIN a effectué les comptages routiers du 17 au 24 mai 2017. M. MOSCATO du Cabinet MERLIN a fait la synthèse de cette étude.

- Environ 1000 véhicules par jour empruntent la route de Guewenheim dans chaque sens.
- La vitesse moyenne des véhicules traversant l'agglomération est de 66km/h.
- La vitesse moyenne relevée aux entrées de la commune est de 74km/h.

Il est constaté que la vitesse moyenne relevée est très élevée pour une agglomération (vitesse autorisée de 50km/h).

Une réunion de présentation du projet a eu lieu lundi 3 Juillet 2017 à 10h45 en mairie avec les élus, le Cabinet Merlin, Madame CAVANNA du Conseil Départemental du Haut-Rhin et Madame FONTAINE de l'Unité Routière Thur-Doller-Florival.

Le Cabinet MERLIN propose des options de différentes solutions.

- les écluses, 1 véhicule par passage, option économique.
- Système de feux récompense.
- Installation de chicanes.
- Mise en place de plateaux surélevés.

Le Cabinet Merlin fera une proposition à la commune au courant du mois d'août.

Le financement sera en partie assuré par le Département à hauteur de 30%.

M. le maire relève également un problème de visibilité pour les riverains et donc de dangerosité en raison du manque d'entretien des haies ou buissons en bordure de chaussée.

Point N° 3 URBANISME

PLU

Suite à la décision du 4 mai 2017 prise par le conseil municipal d'arrêter le projet du PLU, un courrier a été adressé le 12 mai aux PPAs (Personnes Publiques Associées). Leur avis devra parvenir en mairie au plus tard trois mois après la présente transmission du projet de PLU. A défaut d'une réponse dans ce délai, leur avis sera réputé favorable. Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de PLU arrêté de la commune de Roderen.

M. WUNSCH de l'Adauhr sera présent à la mairie le 10 août concernant l'organisation de l'enquête publique.

Le tribunal administratif nommera un commissaire enquêteur. L'Enquête publique débutera en octobre. Chaque habitant pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur.

Monsieur Eric SOENEN est arrivé au point n° 4.

Point N° 4 FINANCES

1°) Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020

M. Eric SOENEN rappelle la vocation d'un Contrat Enfance Jeunesse. Le contrat "Enfance et Jeunesse" répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par les actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le contrat d'objectifs et de co-financement signé pour une durée de 4 ans avec la CAF contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux 3/11 ans. La commune de Roderen bénéficie d'un tel contrat depuis 2012 dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse Intercommunal « Communauté de Communes de Thann-Cernay ».

Ce contrat a été réaffirmé en 2015.

Il est proposé ici de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui couvrira la période 2017-2020.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Christophe KIPPELEN, maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise M. le maire à signer l'avenant de la commune de Roderen au contrat enfance jeunesse intercommunal « Communauté de Communes de Thann-Cernay » pour la période 2017-2020.

2°) Régie d'avance : nomination des régisseurs

Le maire rappelle qu'une régie d'avance a été instaurée par délibération du conseil municipal en date du 25.11.2004 et constituée par arrêté municipal N° 4/2005 du 9.03.2005.

Cette régie est destinée à l'achat de petites fournitures administratives, petites fournitures diverses, affranchissements postaux particuliers.

La mutation vers une autre collectivité de Mme COUTURIER au 16.08.2017, nécessite la désignation d'un nouveau régisseur. M. le maire propose donc de nommer Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, régisseur titulaire, et Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant.

M. Christophe KIPPELEN précise encore que cette proposition a reçu l'avis favorable du trésorier le 5 juillet 2017.

Le conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal du 25.11.2004 instaurant une régie d'avance ;

VU l'arrêté municipal N° 4/2005 du 9.03.2005 constituant une régie d'avance ;

VU la nécessité de remplacer Mme Muriel COUTURIER, régisseur titulaire, en raison de sa mutation à partir du 16.08.2017 ;

VU l'effectif administratif au secrétariat de mairie ;

VU l'avis favorable du trésorier en date du 5 juillet 2017 pour la nomination de Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, comme régisseur titulaire et celle de Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, comme régisseur suppléant ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de nommer Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, régisseur titulaire de la régie d'avance ;**

- **décide de nommer Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant de la régie d'avance.**

3°) Régie de recettes : nomination des régisseurs

Le maire rappelle encore que le conseil municipal a approuvé, en date du 22.09.2005, la création d'une régie de recettes. Cette régie, constituée par arrêté municipal N° 3/2006 est nécessaire pour la vente du livre « Roderen, reflets de vie entre Thur et Doller » éditée par la commune.

La mutation vers une autre collectivité de Mme COUTURIER à compter du 16.08.2017, nécessite la désignation d'un nouveau régisseur. M. le maire propose donc de nommer Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, régisseur titulaire, et Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant.

Le conseil municipal,

VU la délibération du conseil municipal du 22.09.2005 autorisant la création d'une régie de recettes pour la vente du livre « Roderen, reflets de vie entre Thur et Doller » éditée par la commune ;

VU l'arrêté municipal N° 3/2006 du 1.02.2006 constituant une régie de recettes ;

VU la nécessité de remplacer Mme Muriel COUTURIER, régisseur titulaire, en raison de sa mutation à partir du 16.08.2017 ;

VU l'effectif administratif au secrétariat de mairie ;

VU l'avis favorable du trésorier en date du 5 juillet 2017 pour la nomination de Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, comme régisseur titulaire et celle de Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, comme régisseur suppléant ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de nommer Mme Marielle GUEDES, secrétaire de mairie, régisseur titulaire de la régie de recettes ;**
- **décide de nommer Mme Anita EHRET, adjoint administratif au secrétariat de mairie, régisseur suppléant de la régie de recettes.**

Point N° 5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN – CERNAY

1°) Approbation de l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution des compétences de la CCTC.

Il est rappelé que la fusion de la CCCE et de la CCPT a conduit à généraliser en 2013 à l'ensemble du territoire communautaire le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, mis en place le 1er janvier 2011 sur le périmètre de l'ex CCCE. Ce régime emporte plusieurs spécificités, dont la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

De par la Loi, la Commission est composée d'au moins un membre, désigné par l'organe délibérant de chacune des communes - membres. Le Conseil de Communauté a créé cette Commission et a choisi un mode de représentation uniforme de deux membres par commune, ce qui représente à ce jour une assemblée de 32 membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Thann – Cernay s'est réunie lundi 22 mai 2017, sous la présidence de Marc ROGER, Vice-Président de la Communauté de communes et Maire de Steinbach.

La Commission a pris connaissance des éléments chiffrés concernant l'évaluation des charges nettes, liées à l'évolution des compétences communautaires dans le domaine de la culture, constatée par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016, à savoir :

- l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle Espace GRUN de Cernay et Relais Culturel de Thann,
- l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé.

Après en avoir délibéré, la Commission a validé la méthode et s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'évaluation du montant des charges transférées proposée.

Le rapport de la CLETC a été transmis aux seize communes-membres, qui sont appelées à approuver l'évaluation par délibérations concordantes, prises à la majorité qualifiée des conseils municipaux, conformément au premier alinéa du II de l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale ou vice versa.

Il est à noter que toutes les communes sont appelées à délibérer, qu'elles soient ou non concernées par les deux compétences transférées.

Au terme de la phase de délibération des communes, le Conseil de Communauté aura à arrêter, dans le cadre de sa séance du 30 septembre 2017, le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive pour 2017.

Au vu de l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve l'évaluation des charges nettes transférées, correspondant à l'aménagement et à la gestion des lieux de diffusion culturelle Espace GRUN de Cernay et Relais Culturel de Thann, et à l'organisation et au soutien de l'enseignement artistique spécialisé, telle qu'elle ressort du rapport de la Commission Locale d'Evaluation Transferts de Charges (CLETC) et de la feuille de synthèse ci annexée.**

Présentation synthétique des propositions de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges

Ecoles de musique			
Nature des charges	Compte budgétaire	Montant	Périodes de référence et observations
Fonctionnement de l'Ecole de Thann	Chapitre 011	5 185,00 €	Moyenne sur 3 ans (2014-2016) des dépenses constatées aux comptes administratifs
Investissement de l'Ecole de Thann	Chapitre 21	2 378,00 €	Moyenne sur 3 ans (2014-2016) des dépenses constatées aux comptes administratifs
Rémunération des agents de l'Ecole de Thann	Chapitre 012	115 555,00 €	Base = traitements chargés 2016 sans celui du professeur de danse (remboursé)
Subvention commune de Bitschwiller Les Thann	6573	2 391,00 €	Moyenne des subventions communales sur 3 ans (2014-2016)
Subvention Ville de Cernay	6573	29 000,00 €	
Subvention Commune de Steinbach	6573	8 000,00 €	
Subvention Commune de Wattwiller	6573	3 010,00 €	
Total écoles de musique		165 519,00 €	
Espace Grün			
Nature des charges	Compte budgétaire	Montant	Observations
Subvention allouée par la Ville de Cernay	6573	380 000,00 €	Montant de la subvention de fonctionnement 2016
Recettes de loyer prise en charge par l'Association de Gestion de l'Espace Grün	752	-18 000,00 €	Moyenne sur 5 ans (2012-2016) - projet de convention de gestion sans facturation des interventions en régie et prestations en nature pour 2017/2018 (moyenne de coût sur 5 ans: 5.787 €)
Fonctionnement	Chapitre 011	9 416,00 €	
Assurance dommages aux biens	6161	3 336,00 €	Prorata de prime 2016 communiqué par la Ville de Cernay
Investissements de la Ville de Cernay	Chapitre 21	31 125,00 €	Moyenne annuelle sur 10 ans des investissements HT
Fraction d'emprunt transféré			Pour information: reprise par la Communauté de communes de la fraction de 44% d'un emprunt contacté par la Ville de Cernay, capital restant dû au 01 janvier 2017 de 618.398 €
Total Espace Grün		405 877,00 €	
Relais Culturel			
Nature des charges	Compte budgétaire	Montant	Observations
Subvention allouée par la Ville de Thann	6573	290 000,00 €	Montant de la subvention de fonctionnement 2016
Fonctionnement	Chapitre 011	/	Aucune dépense de fonctionnement antérieurement prise en charge par la Ville de Thann
Assurance dommages aux biens	6161	1 565,00 €	Prorata de prime 2016 communiqué par la Ville de Thann
Investissements de la Ville de Thann	Chapitre 21	32 918,00 €	Moyenne annuelle sur 10 ans des investissements HT
Total Relais Culturel		324 483,00 €	
Zones d'activité économique			
Nature des charges	Compte budgétaire	Montant	Observations
Entretien des zones : balayage, déneigement, ...	Chap 011	/	Mandat de gestion sans facturation envisagé avec les communes d'Aspach-Michelbach et de Cernay pour 2017, voire 2018
Total Zones d'activité économique		0,00 €	
Total Général 2017 des transferts de charges		895 879,00 €	

Comm

2°) Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de la rue du Kattenbach.

Il est nécessaire de prévoir un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage établie entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et la Commune de Roderen dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie et les réseaux humides de la rue du Kattenbach à Roderen.

En ce qui concerne l'annexe 4, quelques erreurs sont à corriger dans les intitulés de prestations, permettant de la rendre cohérente avec le devis estimatif du marché.

En ce qui concerne l'annexe 5, le document initial comportait deux clés de répartition distinctes :

- L'une portant sur les valeurs exclusives à un budget
- L'autre résultant de l'application des valeurs définies précédemment sur les valeurs restantes.

Il est proposé au conseil municipal de distinguer une clé de répartition supplémentaire pour les prestations liées au réseau eau potable.

En effet, les dépenses liées à ce réseau peuvent être réparties entre les collectivités selon les prestations concernées, indépendamment du reste.

Cet avenant, ainsi que la passation du marché public au groupement d'entreprises SOGEA-ROYER, modifient la répartition entre les collectivités.

Le montant à la charge à la Communauté de Communes passe de 173 615,33 € HT à 177 917,73 € HT.

Le montant à la charge à la commune de Roderen passe de 14 559,97 € HT à 13 701,31 € HT.

Conformément à l'article 2.1 de la convention, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant qui modifie les annexes 4 et 5.

Cet avenant a été validé par la Communauté de Communes de Thann-Cernay le 25 mars 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'avenant n° 1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage tel qu'exposé ci-dessus.**
- **confirme l'autorisation donnée au Maire de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay et/ou tout autre document relatif à la réalisation de ces travaux.**

3°) Rapport annuel d'activités 2016.

Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes est destiné aux communes membres et doit leur être adressé avant le 30 septembre pour qu'il puisse être présenté en Conseil Municipal.

L'objectif de ce document est de retracer de manière concise les réalisations de la collectivité dans chacune des compétences qui lui ont été transférées et des moyens qui y ont été consacrés. Il a été présenté au Conseil de Communauté le 24 juin 2017.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Ce rapport sera mis sur le site de la commune.

Point N° 6 SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY

La loi prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers soit présenté à l'organe délibérant. Les données relatives à l'année 2016 viennent d'être transmises par le Syndicat Mixte de Thann-Cernay. Le maire présente le rapport, qui sera mis sur le site de Roderen.

Point N° 7 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

M. Christophe KIPPELEN expose au conseil municipal que le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin a été saisi d'une demande d'adhésion de la part de la Ville de Héisingue. En conséquence, les communes membres du syndicat sont appelées à délibérer quant à cette adhésion ainsi qu'à la révision des statuts du syndicat.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion du Syndicat de la ville de Héisingue.

- VU** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- VU** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution Publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis,**
- **demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.**

Point N° 8 RYTHMES SCOLAIRES

M. Eric SOENEN rappelle que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires autorise la commune à adapter le temps d'école à 4 jours à partir de la rentrée 2017.

Les communes de Rammersmatt et de Leimbach souhaitent, dès la rentrée 2017, mettre en place la semaine de 4 jours.

M. Eric SOENEN rappelle que des accords antérieurs sont concernés par cette nouvelle disposition comme le Contrat Enfance et Jeunesse contracté avec la CAF, les subventions du Département, la convention avec le Centre Socio-Culturel de Thann, l'organisation des transports scolaires, le RPI et qu'il faut tenir compte de tous ces acteurs.

Lors d'une rencontre avec les élus des communes de Leimbach, Rammersmatt, Bourbach-Le-Bas et Roderen ainsi que le Centre Socio-culturel du Pays de Thann, Madame MARCHEGIANNI de la CAF explique les enjeux d'une décision immédiate par rapport aux différents partenaires. La perte de subvention, le licenciement des animateurs des TAP, l'interdépendance des communes au Contrat Enfance et Jeunesse.

Le sujet a été débattu, lors du Conseil d'Ecole du 20 juin. Un sondage auprès des parents révèle que 76 % des parents sont pour la semaine des 4 jours, 20 % souhaitent le maintien des 4,5 jours et 4 % ne se sont pas prononcés.

Les enseignants sont également favorables mais notent que les horaires sur quatre jours seraient incompatibles avec ceux des écoles de l'AOS de Masevaux, ce qui empêcherait les élèves de Roderen de bénéficier des nombreuses activités pédagogiques proposées. Cette organisation sur 4 jours provoquerait aussi la perte du créneau piscine du mercredi matin pour les maternelles. Les parents devraient s'organiser pour un nouveau mode de garde le mercredi matin. Les personnes présentes ont procédé à un vote et les 12 votants sont d'accord pour la mise en place de la semaine de 4 jours. 4 votants pour un démarrage dès la rentrée 2017 et les 7 autres pour la rentrée 2018. Le conseil d'école se positionne pour la semaine à 4 jours à la rentrée 2018.

Une délégation de 6 parents a été reçue par le maire le lundi 3 juillet afin de faire part de leurs avis concernant ce sujet.

Le maire et le conseil municipal sont favorables à la semaine de 4 jours mais déplorent le peu de temps accordé à la mise en place de cette nouvelle disposition. La commission scolaire jeunesse et culture se chargera des travaux d'installation en tenant compte des besoins de l'enfant, de la famille.

Monsieur Christophe KIPPELEN propose de contacter des communes qui ont déjà pris des dispositions pour la mise en place de la semaine de 4 jours et ce point sera proposé au prochain conseil municipal.

Pour mémoire, les horaires de classe et de transport en bus ne changeront pas à la rentrée 2017 et resteront les suivants :

Horaires des Trajets en bus et horaires des écoles pour le R.P.I. Bourbach-le-bas – Roderen 2017-2018

Horaires Bus		Horaires Ecoles	Bourbach-le-Bas CP-CE1	Roderen PS-MS-GS-CP-CE2-CM1-CM2
Départ Roderen	07:55			
Arrivée BB	08:05	Surveillance	08:00	
Départ BB	08:10	Entrée en classe	08:10	Surveillance 08:20
Arrivée Roderen	08:25	Entrée en classe		8h30
Départ BB	11:25	Sortie de classe	11:25	
Arrivée Roderen	11:40			
Départ Roderen	11:45	Sortie de classe		11:45
Arrivée BB	12:00			
Départ Roderen	13:05	Surveillance	13:10	
Arrivée BB	13:20	Entrée en classe	13:20	
Départ BB	13:25			Surveillance 13:30
Arrivée Roderen	13:40	Entrée en classe		13:40
Départ BB	15:55	Sortie de classe	15:55	
Arrivée Roderen	16:10			
Départ Roderen	16:15	Sortie de classe		16:15
Arrivée BB	16:30			

Les mercredis et les vendredis, les classes seront libérées en fin de matinée. Les vendredis après-midi, des Temps d'Accueil Périscolaires (facultatifs) seront organisés à Roderen par le Centre Socio-Culturel. Il n'y aura aucun service de bus les vendredis après-midi.

Point N° 9 DIVERS

Personnel Communal

- Le maire rappelle que suite à sa demande de mutation, Mme Muriel Couturier quittera les services de la mairie le 15 août.

Suite à une annonce mise en ligne par le Centre de Gestion pour un nouveau recrutement, environ 20 candidatures ont été réceptionnées et 10 retenues pour un entretien.

La candidature retenue a été celle de Mme Marielle GUEDES, actuellement mise à disposition par le CDG68 et il lui sera proposé un nouveau contrat à partir du 16 août.

Mme Isabelle EPPINGER, déjà en poste à la mairie de Steinbrunn-Le-Haut viendra renforcer nos services dès le 1^{er} août. Il s'agit d'une mise à disposition par le CDG68, renouvelable jusqu'au retour de Mme Anita EHRET.

- Le contrat de Mme Halima AMDOUNI prend fin le 31 juillet 2017. Une habitante du village est intéressée par le poste d'Adjoint technique.
- La 1^{ère} période des Jobs été débute le 7 juillet jusqu'au 21 juillet. Les jeunes recrutés pour cette période sont Elisa HOUOT et Jean STOZIK.

Fleurissement - Arrosage

Mme Béatrice TESTUD explique que pour cette année, la commission Environnement et Fleurissement a décidé de limiter la décoration au centre du village et que le thème choisis ce sont « les chaises colorées ».

Mme TESTUD remercie l'ensemble des membres de la commission pour leur investissement dans ce projet.

L'arrosage automatique est installé depuis fin juin par la société TCA le long de la Grand'Rue. Ce dispositif permet de réduire le temps d'arrosage d'environ 4h par semaine.

Dans le cadre de la réduction des frais, Mme TESTUD souhaite étendre ce dispositif aux massifs et de remplacer les fleurs annuelles par des plantes plus pérennes, une réflexion est en cour.

Conseil municipal des jeunes

Eric SOENEN informe le conseil municipal que l'élection des membres du conseil municipal des jeunes de Roderen a eu lieu jeudi 29 juin dans la salle du conseil. Suite à une campagne électorale, les élèves des classes CE1, CE2, CM1, CM2 ont donc élu leurs représentants ; à savoir 4 filles et 3 garçons.

Nom	Prénom	Niveau
FINCK	Robin	CE2
INEICH	Capucine	CE2
BRETON	Ninon	CE2
OMAR-LAUCH	Evan	CM1
FERNANDEZ	Mélyna	CM1
PEREY	Noah	CM1
DINTRICH	Enola	CM2

L'installation du conseil municipal des jeunes est prévue pour la rentrée de septembre.

Ecole

M. Eric SOENEN informe le conseil municipal d'un changement d'horaire du bus de transport scolaire, pour la rentrée scolaire 2017. Le départ de Roderen est fixé à 7h55. Les autres horaires n'ont pas été modifiés.

L'accueil du matin à l'école maternelle est limité à 10 enfants. Sont prioritaires les familles dont les 2 parents travaillent et dont le ou les enfants sont inscrit tous les jours de la semaine.

L'inscription se fait à la mairie sur présentation de justificatifs.

Plan Climat

Mme Jocelyne SOURD fait un bref résumé du rendez-vous avec ALTER ALSACE ENERGIE concernant les études énergétiques des bâtiments publics. La Commission Gestion et Entretien du Patrimoine a retenue 3 bâtiments pour lesquels cette étude sera réalisée, la

mairie, l'école élémentaire et la Maison du Village. Il s'agit de faire un bilan énergétique pour apporter la solution la mieux adaptée afin de réduire la consommation et le coût en énergie de ces 3 bâtiments.

Cette étude est estimée à environ 250 € par bâtiment et par an. Une convention devra être signée avec la société ALTER ALSACE ENERGIE.

M. le maire demande d'adhérer à cette étude.

Pays Thur Doller

M. le maire explique qu'une opération menée par le Pays Thur Doller concernant le remplacement d'ancien poêle à bois est en cour. Il s'agit de bénéficier de subvention européenne d'un montant maximum de 600 € basé sur différents critères. La commune souhaite en bénéficier pour le remplacement du poêle à bois du logement au 6 Grand'Rue.

Réunion Publique 8 juin

M Christophe KIPPELEN rapporte que la réunion publique qui a eu lieu le 8 juin à la Maison du Village a réunie peu de monde, mais très apprécié par les assistants. Il y a eu de bons échanges avec les participants. Le principe de la réunion publique sera renouvelé.

Permis de construire ou demande de travaux

Dossier n°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Terrain	Travaux	Superf	Accordé
DP06827917F0005	15/05/2017	GROSSETT Serge	4 Imp. du Noyer	Idem	Ravalement de façades		12/06/2017
DP06827917F0006	02/06/2017	IANNONE Victorien	3 route de Thann	Idem	Raval. façades et tuiles		22/06/2017
DP06827917F0007	28/06/2017	GAIBLE Kévin	63 rue de Rammersmatt	Idem	Extension terrasse	16m ²	
DP06827917F0008	28/06/2017	ROMANN Adrien	24 rue de Rammersmatt	Idem	Modification façades		
PC06827917F0003	19/06/2017	BAUER Michel	4 allée des Magnolias-Thann	Rue de l'Eglise-Village	Construction hangar	96m ²	

RODEREN INFOS

Le Roderen Info paraîtra courant juillet.

Dates à retenir

- Samedi 8 juillet : Gugga paella Owa
- Samedi 8 juillet : Concert des Blue Lake à Cernay
- Dimanche 9 juillet : Cérémonie Stèle Kiffin Rockwell avec les Blue Lake
- Jeudi 13 juillet : Bal tricolore
- Samedi et dimanche 22 – 23 juillet : Marche populaire
- Dimanche 13 août : Fête patronale Saint-Laurent et repas paroissial
- Mardi 15 août : Procession à la Chapelle

Le maire souhaite à l'ensemble du conseil municipal de passer de bonnes vacances, d'en profiter pour se ressourcer et de se retrouver en pleine forme à la rentrée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.